

DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Programmes de formation à l'enseignement

Baccalauréat en enseignement secondaire

Guide pour les étudiantes, les étudiants
Cohorte 2025-2026

Dispositions relatives aux exigences linguistiques des programmes de formation à l'enseignement

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue à l'UQAM : nous sommes heureux de vous compter parmi les étudiantes inscrites, les étudiants inscrits à l'un de nos programmes de formation en enseignement.


Depuis l'automne 2008, **tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à la même politique linguistique¹**. La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité de la direction de chacun des programmes, de même que de l'équipe d'encadrement du Centre d'aide en français écrit et oral de la Faculté des sciences de l'éducation, le CAFÉO.

Le CAFÉO a notamment pour mandat de soutenir le développement de la compétence linguistique pour l'exercice de la profession enseignante. Afin de vous accompagner dans le développement de cette compétence, le CAFÉO offre un soutien linguistique en français oral et écrit, en vous proposant des cours, des ateliers ou du monitorat individuel. Nous vous invitons à parcourir le site du CAFÉO (www.cafeo-education.uqam.ca) afin d'y découvrir tous les services qui y sont offerts.

Pour en savoir davantage sur l'évaluation de la compétence linguistique, **nous vous invitons à consulter les pages suivantes** afin d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les étudiantes, les étudiants. Sachez que vous pourrez également compter sur le soutien du CAFÉO et sur celui des personnes responsables de votre programme pour répondre à vos questions relatives aux exigences linguistiques de votre formation.

Nous espérons sincèrement que votre cheminement universitaire sera marqué par la réussite.

Bien cordialement,



Kathleen Whissell-Turner
Directrice du CAFÉO

¹ La Politique linguistique a été adoptée par la Commission des études de l'UQAM en avril 2010.

Sommaire de l'évaluation des deux volets de la compétence linguistique

Depuis l'automne 2008, tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à une politique linguistique commune adoptée par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ). Conformément à cette politique, l'étudiante, l'étudiant doit faire la démonstration qu'elle, qu'il a développé des compétences en français écrit et oral satisfaisantes pour l'exercice de la profession enseignante. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut obtenir de diplôme sans faire la démonstration qu'elle, qu'il a rempli ces exigences.

COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT

TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ÉCRIT

Avant le début du premier trimestre, en août, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances du français écrit. Selon les résultats obtenus au test, des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme, dont l'obligation de suivre des cours d'appoints en français. Des informations supplémentaires à propos du test diagnostique sont présentées plus loin.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT : LE TECFÉE

Toutes les universités francophones reconnaissent le *Test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) comme l'instrument unique pour attester la compétence en français écrit chez les enseignantes et les enseignants. Des informations supplémentaires à propos du TECFÉE sont présentées plus loin.

COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ORAL

Lors de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant doit se soumettre à un test diagnostique de ses compétences en français oral. Selon les résultats, des mesures d'appoint sont imposées aux étudiantes, étudiants qui ont présenté des lacunes importantes en français oral.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

La très grande majorité des universités exigent la réussite d'un ou de plusieurs cours pour attester de la compétence à l'oral. Ainsi, si l'étudiante, l'étudiant ne réussit pas ou ne se présente pas à la passation du test diagnostique en français oral, elle, il devra réussir un ou plusieurs cours avec un résultat égal ou supérieur à C. À l'UQAM, ce sont les cours développés par le département de linguistique qui sont offerts aux étudiantes, étudiants.

Résumé des informations sur les tests

Baccalauréat en enseignement secondaire

	Test diagnostique en français écrit	Test en français écrit (TECFÉE)	Test diagnostique de communication orale
Quand?	Au mois d'août avant le premier trimestre	Après la réussite du test diagnostique ou du cours d'appoint (DDL6000). La première passation est fortement recommandée à la fin de la première année d'études (février ou mai).	À la fin de la première année d'études, au mois de mai
Où?	En ligne	À l'UQAM exclusivement	À l'UQAM exclusivement
Quels sont les frais?	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant	Un montant de 70 \$ payé par l'étudiante, l'étudiant directement au CÉFRANC	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant
Comment s'inscrire?	L'étudiante, l'étudiant doit procéder comme pour l'inscription à un cours à l'aide des sigles appropriés. Voir la procédure d'inscription : http://www.etudier.uqam.ca/inscription		
Quels sigles de cours?	DIA0400	EPREVFR	XORAL01-XORAL02-XORAL03-XORAL04-XORAL05
Quelle est l'échéance pour remplir cette exigence?	Au mois d'août, avant le début du premier trimestre	L'étudiante, l'étudiant doit réussir le test avant la dernière activité de formation pratique (internat ou stage 4) , c'est-à-dire lors de la passation de mai de la troisième année d'études pour les activités de formation pratique se déroulant au trimestre d'automne ou lors de la passation d'octobre de la quatrième année d'études pour les activités de formation pratique se déroulant au trimestre d'hiver.	L'étudiante, l'étudiant doit réussir le test ou le cours LIN1020 (ou LIN1016, LIN1017, LIN1018, LIN1019) avant la dernière activité de formation pratique (internat ou stage 4) , c'est-à-dire au cours du trimestre d'été si cette activité est prévue au trimestre d'automne ou au cours du trimestre d'automne si celle-ci est prévue au trimestre d'hiver.
Quel est le nombre de passations possibles?	Une (1) passation PAS DE REPRISE À CE TEST	Il n'y a pas de nombre limité de passations. Consultez la section <i>Quelles sont les conséquences en cas d'échec ?</i>	Une (1) passation PAS DE REPRISE À CE TEST Si l'étudiante, l'étudiant ne fait pas le test au moment convenu, il ne pourra pas s'y présenter ultérieurement.
Quel est le seuil de réussite?	75 %	70 % pour chacune des deux parties du test	Obtenir un C pour chacun des 4 volets d'évaluation.
Comment les résultats sont-ils transmis?	Par courriel de la part du CAFÉO	Par envoi postal de la part du CÉFRANC	Par courriel de la part du CAFÉO
Quelles sont les conséquences en cas d'échec?	En complément avec les exigences linguistiques de la première activité de formation pratique (DDM1300, DLS1645, ESM1640, ESM1645 ou ESM1700), l'étudiante est invitée, l'étudiant est invité à suivre les cours d'appoint DDL6000 ou LIN1611.	Après quatre (4) échecs , l'étudiante est convoquée, l'étudiant est convoqué au Centre d'aide en français écrit et oral (CAFÉO) afin d'établir des mesures à entreprendre avant la prochaine passation. Cette rencontre est obligatoire pour toutes les passations subséquentes. Le suivi des mesures est acheminé à la direction du programme. Après six (6) échecs , le cheminement dans le programme est restreint, voire interrompu. La direction de programme placera l'étudiante, l'étudiant en situation de restriction des études.	L'échec ou l'absence au test place l'étudiante, l'étudiant devant l'obligation de faire le cours LIN1020 ou les volets spécifiques avec les cours LIN1016, LIN1017, LIN1018 et LIN1019.

À retenir pour l'automne de la première année de formation

Avant le début du premier trimestre, en aout, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances du français écrit.

Test diagnostique en français écrit

Quand?	Avant le début du trimestre d'automne de la première année (en aout)
Où?	En ligne sur Zoom
Quels sont les frais?	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant
Comment s'inscrire?	L'étudiante, l'étudiant doit procéder à son inscription en utilisant le code de cours DIA0400 . Voir la procédure d'inscription : http://www.etudier.uqam.ca/inscription
À quel moment s'inscrire?	Avant le premier trimestre d'études
Quel est le nombre de passations autorisé?	Une (1) passation PAS DE REPRISE À CE TEST
Quel est le seuil de réussite?	75 %
Comment les résultats sont-ils transmis?	Par courriel de la part de l'UQAM
Quelles sont les conséquences en cas d'échec?	En complément des exigences linguistiques de la première activité de formation pratique (DDM1300, DLS1645, ESM1640, ESM1645 ou ESM1700), l'étudiante est invitée, l'étudiant est invité à suivre les cours d'appoint DDL6000 ou LIN1611 .

Pour vous préparer à ce test diagnostique

Pour connaître les modalités du test, rendez-vous sur le site du Centre d'aide en français écrit et oral à l'adresse suivante : <https://cafeo-education.uqam.ca/diagnostic-a-lecrit/>

Le Centre offre également des **ateliers de préparation** au test diagnostique au mois d'aout, avant le début du trimestre d'automne.

Pour vous inscrire à l'atelier de préparation *TESTDIAG*, consultez le site du CAFÉO au lien suivant :

[Inscription aux ateliers du CAFÉO](#)